

Le fait que la Chine, un pays d'une telle magnitude, ne soit pas membre à part entière de cette organisation ne laisse cependant pas d'inquiéter. La Chine est un fournisseur de plus en plus important sur les marchés mondiaux. Elle est aussi un client de plus en plus important, et notamment, comme je l'ai indiqué, pour le Canada. Dans une optique géo-politique plus vaste, la Chine joue, sur la scène mondiale, un rôle dont la prépondérance ne cesse de croître. L'absence de la Chine à la table de cette institution internationale majeure laisse un trou béant dans l'architecture du système commercial multilatéral, et cela pourrait limiter son potentiel.

Il est certainement dans l'intérêt du Canada et des autres membres de l'Organisation mondiale du commerce, et aussi dans celui de la Chine elle-même, que cette lacune soit corrigée.

L'histoire économique de la seconde moitié du vingtième siècle est, en bonne partie, celle du progrès vers une plus grande sécurité, par le renforcement des règles internationales régissant le commerce. Dans une série de négociations commerciales enclenchées à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et couronnées par la conclusion heureuse de l'Uruguay Round en 1993, les nations du monde ont laborieusement édifié le droit commercial international, pour supplanter la loi de la jungle par un code de la route.

Conscientes du fait que la force économique brute ne peut être que nuisible, et les obliger à des efforts dévastateurs pour elles-mêmes, les nations du monde ont ardemment cherché à instaurer, à l'échelle internationale, un comportement basé sur des règles que plusieurs pratiquent depuis longtemps sur le plan intérieur. Il y a bien eu dans ce processus – je dois le dire –, des hésitations, des doutes et des reculs chez les participants, mais les nations, grandes et petites, ont compris les avantages d'un système commercial multilatéral. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder le stupéfiant volume du commerce international, qui a connu un essor exponentiel pendant ce demi-siècle, pour alimenter la croissance des économies établies ou naissantes.

Le droit international offre une armature solide pour la gestion des relations entre les parties, qui doivent nécessairement traiter les unes avec les autres. Un ensemble de règles garantissent l'équité et la prévisibilité. Acheteurs et vendeurs peuvent se faire face, sans avoir à se méfier, sans avoir à craindre la foire d'empoigne, mais plutôt en sachant que des règles fondamentales s'appliquent. Les règles inspirent la confiance. Elles accélèrent aussi les transactions.

La reconnaissance de la valeur du système commercial multilatéral est au cœur du soutien que le Canada accorde à l'Organisation mondiale du commerce, qui est l'une des réalisations fondamentales de l'Uruguay Round. Le Canada et ses partenaires de l'OMC veulent